



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
48

Séance du 13 décembre 2022

Objet

Budget du CCAS

Décision modificative n°1

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel et Denigot, Monsieur Brégain, Mesdames Salitra et Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Lanson qui donne pouvoir à Mme Fouchet
Madame Gautier qui donne pouvoir à Mme Torlay

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Luczkiewicz
Monsieur Longuet

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	9
Votants	11

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

BUDGET DU CCAS

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M14 applicables aux CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 du CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la décision modificative n°1 du budget 2022 du CCAS, telle que présentée ci-après et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 30 200,00 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte 6232 – fêtes et cérémonies 5 600,00 €

(complément pour festivités de fin d'année pour les aînés)

Compte 62871 – Remboursement à la collectivité de rattachement 3 000,00 €

(complément pour architecture informatique et logiciel CIRIL)

Chapitre 012 – Charges de personnel

Compte 64111 – Rémunération principale 20 000,00 €

(Complément de traitement indiciaire : CTI des AAD et de la filière sociale)

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Compte 678 – Autres charges exceptionnelles 1 600,00 €

(remboursement à un agent de prothèses auditives -participation du FIPHFP)

Recettes de fonctionnement 30 200,00 €

Chapitre 74 – Dotations et participations

Compte 7473 –subvention du Département 28 600,00 €

(participation au financement du CTI des AAD)

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Compte 7788 – Produits exceptionnels divers 1 600,00 €
(participation du FIPHFP pour prothèses auditives d'un agent)

Section d'investissement

Dépenses d'investissement 0,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus 220,00 €
(reversement caution logement Rue St-Pierre)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte 2183– Matériel de bureau et informatique - 220,00 €

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

